



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS N° 8/2024
Demande de crédit d'investissement
complémentaire de CHF 170'000.00 TTC
pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau
en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les travaux de réaménagement des ouvrages du Service des eaux ont fait l'objet du préavis n° 4/2021, accepté par le Conseil général. Dans le cadre de ce projet devisé à CHF 786'000, sont prévus trois groupes d'ouvrages distincts :

- a) Remplacement de la conduite maîtresse en fonte entre le quartier de la Mellette et la station de pompage du Princiau, démolition du réservoir communal, pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 310'000.00.
- b) Construction de l'ouvrage coupe-pression au lieu-dit « Chez les Mellet », pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 303'000.00
- c) Mise en conformité et rénovation de la station de pompage du Princiau, pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 174'000.00.

Suite à l'exécution des travaux sur la conduite principale (prête à être raccordée) et de gros œuvre du coupe-pression au lieu-dit « Chez les Mellet », un dépassement du montant global accordé par le Conseil général est apparu. Le présent préavis en explicite les raisons et sollicite le crédit d'investissement complémentaire nécessaire pour financer les travaux jusqu'à leur terme.

Causes des plus-values

La demande de crédit initiale de 2021 était basée sur le devis estimatif du bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann, sans offres déposées par les entreprises en ce qui concerne les postes du génie civil et de l'appareillage. Du fait de procédures chronophages pour obtenir les autorisations cantonale et fédérale de construire les ouvrages en zone forestière, les travaux n'ont débuté qu'en 2023 et se poursuivront jusqu'en 2025. La raison principale du surcoût du réaménagement du réseau d'eau est liée à l'impossibilité de réaliser l'ouvrage coupe-pression à l'endroit initialement prévu ; en outre, l'inflation entre 2021 et 2023 a entraîné des hausses significatives des prix des matières premières et du niveau global des prix.

Les discussions préliminaires entre la Commune de Montpreveyres, la Ville de Pully et l'AIEJ ont débuté en 2013 et 2014, puis le projet a été relancé en 2017/18. Le projet de convention a été finalisé en 2019/20 et la convention définitive signée en 2020 et 2021. Jusqu'en automne 2020, le coupe-pression était prévu un peu plus en amont à l'entrée de la forêt, à hauteur du n°8 du chemin de la Mellette, sur le replat du quartier de La Mellette, mais en zone S2 de protection des eaux souterraines.

Cette implantation en zone S2 ne posait pas de problème jusque-là pour les ouvrages de distribution d'eau potable, hormis les mesures de sécurité requises et le suivi de chantier par un hydrogéologue, mais la pratique du Canton a changé au début de cette décennie. Désormais, la zone S2 est considérée inconstructible, quel que soit le demandeur. Pour éviter d'importants retards et coûts supplémentaires, il a été rapidement décidé de déplacer l'ouvrage vers l'aval, en dehors de la zone S2, plus bas dans la pente. Au vu du planning serré, le devis n'a pu être remis à jour et les difficultés du terrain anticipées. Avec le changement de site, les conditions d'exécution de l'ouvrage ont, en effet, été rendues plus compliquées en ce qui concerne le terrassement et le raccordement des eaux de trop-plein et de vidange au réseau d'eaux claires existant.

Situation financière

La situation financière à ce jour des trois ouvrages, en tenant compte des travaux restant à exécuter est la suivante :

a) Remplacement de la conduite maîtresse et démolition du réservoir existant	
Solde des travaux : raccordements sur l'existant et démolition	
Situation financière	CHF 340'000.00
Crédit accordé (arrondi)	<u>CHF 310'000.00</u>
Crédit complémentaire	<u>CHF 30'000.00</u>

Justification : le collecteur d'eaux claires en aval le long du chemin de la Mellette génère la plus-value de CHF 30'000.00.

b) Coupe-pression « Chez les Mellet »	
Solde des travaux : équipements intérieurs	
Situation financière	CHF 423'000.00
Crédit accordé (arrondi)	<u>CHF 303'000.00</u>
Crédit complémentaire	<u>CHF 120'000.00</u>

Justification : déplacement de l'implantation hors de la zone S2, terrassement, stockage, remblayage, mur et aménagement devant l'entrée, ces travaux génèrent une plus-value de CHF 80'000.00, tandis que la plus-value sur l'appareillage inox et la robinetterie est de CHF 40'000.00.

c) Mise en conformité et rénovation de la station de pompage du Princiau	
Solde des travaux : chantier non débuté	
Situation financière	CHF 194'000.00
Crédit accordé (arrondi)	<u>CHF 174'000.00</u>
Crédit complémentaire	<u>CHF 20'000.00</u>

Justification : plus-value CHF 20'000.00 pour les travaux non prévus au départ (hors préavis initial) soit panneaux solaires (CHF 10'000.00) et adduction séparée des sources du Bois de Ban et du Princiau (CHF 10'000.00).

Le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann mandaté pour mener à bien l'ensemble du projet reconnaît que l'important surcoût lié au déplacement tardif – décision prise ultérieurement aux études préliminaires – du site de construction de l'ouvrage coupe-pression n'a pas été suffisamment anticipé et communiqué au maître d'ouvrage. Pour la suite des travaux, le bureau d'ingénieurs s'engage à chercher les meilleures solutions pour réduire l'impact financier à charge de la commune. A la fin des travaux (printemps-été 2025), un bilan financier complet sera établi.

La demande de crédit d'investissement complémentaire nécessaire pour terminer les travaux est donc de CHF 170'000.00 TTC.

La Municipalité propose de prélever un amortissement unique par le compte 9280.81 Réserve réseau d'eau, solde au 31.12.2023 de CHF 355'786.98.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis n° 8/2024 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 170'000.00 TTC pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully,
- ouï le rapport de la commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits ci-dessus,
- de lui octroyer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 170'000.00 TTC,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité le 12 août 2024

Municipal en charge du dossier : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité:

Le Syndic  La Secrétaire 
Philippe Thévoz  Vitalia Torny